

Senneville, 6 avril 2017

## Mémoire sur l'Avenir du secteur Pierrefonds-Ouest Office de consultation publique de Montréal

---

Madame la Présidente,  
Madame, Monsieur les commissaires,

J'habite l'île de Montréal. J'aimerais vous partager mes préoccupations avec la disparition accélérée des lots en friches et des espaces naturels sur l'île de Montréal et ce, malgré les multiples politiques et plans d'aménagement existant.

Depuis 2003 une centaine de groupes citoyens et d'organismes appuyés de 15 municipalités et arrondissements se sont regroupés pour demander la création d'un Parc Écologique de l'Archipel de Montréal.

Je vous rappelle notre fierté, lorsqu'en 2010, la Ville de Montréal a pris une part active au Partenariat Global Villes et Biodiversité avec l'UNESCO, ONU et LAB Local action for Biodiversity Montréal a été membre actif du Comité de pilotage VILLES ET BIODIVERSITÉ. Ce regroupement visait à faciliter les échanges de meilleures pratiques et le développement d'outils spécifiques pour les villes, ainsi qu'à inciter ces dernières à prendre des mesures pour renverser la perte de biodiversité.

Cette même année, la Ville Montréal a signé la DÉCLARATION DE LA COLLECTIVITÉ DE L'ÎLE DE MONTRÉAL EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DU VERDISSEMENT soit la promotion, la conservation et la protection des milieux verts et bleus, l'agriculture urbaine, la faune et la flore, la biodiversité et le patrimoine naturel qui sont des valeurs prônées par les citoyens du village et font partie intrinsèque de leur milieu de vie. (avril 2010)

Malgré ses bonnes intentions, Montréal se classe toujours au dernier rang pour ses espaces verts conservés par habitant au Canada. Vancouver, Toronto et Ottawa ont une ceinture verte. Pourquoi Montréal attend toujours?

### ÉTAT DES LIEUX

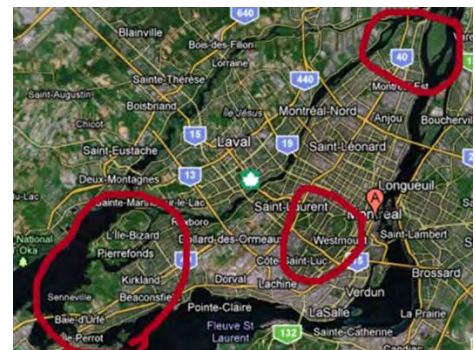
Cette vue satellite nous donne un aperçu de tout ce qui reste de vert sur Montréal

- Cette vue inclue les golfs qui couvrent les 2/3 de l'Île Bizard;
- Et le cimetière qui fait la 1/2 du Mont-Royal

La majorité des milieux naturels existants sont situés à l'Ouest de Montréal

La pression de développer ces milieux est énorme.

Selon le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal les milieux naturels couvraient, en 2014, moins de 10% de la surface terrestre de l'Agglomération. Carte 14



## MISE EN CONTEXTE À PIERREFONDS

Le Parc-Nature de L'Anse-à-l'Orme est à l'intérieur du Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme situé dans l'arrondissement Pierrefonds. Selon la ville de Montréal, la zone de conservation principale a 169 ha et englobe bois, friches, milieux humides et cours d'eau, dans la continuité des berges de la rivière à l'Orme. Une partie essentielle de cet écosystème se trouve en bordure Est du parc, soit 185 hectares de terres en friche composées de champs, de milieux humides et de couvert forestier.

Plusieurs de ces propriétés en bordure du Parc-Nature sont identifiées à la cartographie des milieux humides de Canard illimité. Et certaines d'entre-elles ont fait partie du patrimoine agricole dans le passé.

En juin 2015, la ville de Montréal et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ont annoncé un développement massif de plus de 5 000 logements sur ces 185 ha de terres en friche dont 23 ha sont planifiés en parcs et espaces aménagés par les promoteurs.

En décembre 2016, la Fondation David Suzuki a présenté le Rapport d'Évaluation écologique de l'ouest du territoire de Pierrefonds-Roxboro réalisé par l'Institut des sciences de la forêt tempérée, Université du Québec en Outaouais et la Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens, qui dénombre un nombre impressionnant d'espèces dont onze espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ; 122 espèces d'oiseaux dont neuf espèces à statut de protection ainsi que trois considérées comme localement rares ; 16 espèces de reptiles et d'amphibiens, incluant trois espèces à protéger, deux qui se retrouvent directement dans la zone de développement et 291 espèces végétales, dont au moins neuf espèces menacées ou rares.

59 milieux humides ont été identifiés dans la zone de développement dont plus de 20 marécages arborescents et 25 prairies humides.

L'énorme projet immobilier de Pierrefonds Ouest met en péril le territoire pour l'ensemble de sa biodiversité.

## LE MANQUE DE COHÉRENCE

Le projet immobilier de Pierrefonds Ouest est en contradiction avec les objectifs de la loi provinciale 58, du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal.

Depuis 2004, la Ville de Montréal a mis en vigueur sa POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS. On y retrouve la description des écoterritoires de l'île. Les mêmes écoterritoires apparaissent au Bilan 2009-2013. En 2015, surprise! Les limites de écoterritoire ont été modifiées sur la page internet de la Ville de Montréal.



Écoterritoire depuis 2004

Écoterritoire modifié en 2015

La nouvelle version exclue une partie des terres en friche et favorise ainsi les promoteurs. Le projet de développement résidentiel de Pierrefonds empiète sur les limites originales de l'écoterritoire.

En 2010, le gouvernement provincial a modifié la loi sur l'aménagement et l'urbanisme avec LOI 58. Depuis, les plans d'aménagement doivent protéger les milieux naturels et mettre en valeur les activités agricoles.

Le projet de développement résidentiel de Pierrefonds ne cadre pas avec la loi 58.

En 2011, le PMAD présentait trois orientations soit : des milieux de vie durable, des réseaux et des équipements de transport performant et structurants et un environnement protégé et mis en valeur. L'Orientations 3 soutien la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal.

Le projet immobilier Pierrefonds contribuera à l'augmentation de la dépendance à l'automobile ainsi qu'aux émissions des GES ce qui va à l'encontre des orientations du PMAD et d'un développement axé sur le transport collectif (Transit-oriented development TOD)

À ce sujet, On peut lire sur la portail de la Ville de Montréal : «La réalisation de ce projet urbain, situé dans un secteur enclavé et non desservi, est tributaire de la mise en place d'infrastructures de transport efficaces et d'infrastructures souterraines. Plus spécifiquement, un boulevard urbain doit être aménagé entre le boulevard Gouin et l'autoroute 40, dans l'emprise non construite de l'autoroute 440 appartenant au ministère des Transports du Québec.»

<http://ville.montreal.qc.ca/portail/page? pageid=9517,123331573& dad=portal& schema=PORTAL>



Suite aux pressions des citoyens, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé en janvier 2015 l'augmentation de la protection des espaces naturels au SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL. L'objectif original de protection de la superficie terrestre de 6% est passée à 10%.

On peut lire à la page 83 de la section 2.3 du Schéma: « Les propositions du schéma visent à ce que la superficie terrestre des aires protégées atteigne 10 % contribuant ainsi davantage à l'atteinte de l'objectif du PMAD. Dans la poursuite de ses efforts de protection en milieu terrestre, le schéma maintient l'approche de concertation visant la prise en compte des milieux naturels dans l'aménagement du territoire de la POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS, en 2004»

La cartographie de l'affectation du sol à la carte 20 du Schéma et les changements fait aux limites de l'écoterritoire sont en contradictions avec cette affirmation.

La Ville de Montréal a déjà identifié au Schéma les milieux naturels qui couvraient moins de 10% de la surface terrestre de l'Agglomération en 2014. Pour être cohérent, selon cette observation, l'ensemble des milieux naturels identifiés à la carte 14 doivent être immédiatement protégés et modifier sur la carte de l'affectation des sols.



Considérant que les terres en friches de Pierrefonds représentent seulement un dixième de ce qu'il faut conserver pour atteindre l'objectif du Schéma, aucun projet de développement ne peut avoir lieu!

Depuis Juillet 2015 Le comité de citoyens Sauvons l'Anse-à-l'Orme a déposé une demande d'injonction devant les tribunaux, convaincu que la Ville ne peut pas détruire ce territoire si important pour l'environnement. Les citoyens ont eu l'appui de la Fondation David Suzuki,

du Sierra Club Québec, du Conseil régional de l'environnement de Montréal, du Projet des générations et de la Coalition Verte.

## PISTE DE SOLUTION

En avril 2016, le Conseil régional Environnement Montréal a publié l'Analyse du potentiel de développement résidentiel dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Cette étude démontre que Montréal peut donc à la fois développer dans cet arrondissement et se conformer aux orientations urbanistiques récemment adoptées : protection des milieux naturels, densification dans des zones TOD, mobilité durable et revitalisation des quartiers.

À la lumière des données obtenues et dans le respect des principes véhiculés par le PMAD et le SAD, le CRE-Montréal recommande de :

- Développer prioritairement les terrains publics situés dans le secteur centre et l'Îlot Saint-Jean, ce qui permettrait de dynamiser tout un secteur de l'arrondissement et de créer un milieu de vie de qualité pour les résidents actuels et futurs ;
- Consolider et densifier les secteurs autour des gares de train : Gare de Pierrefonds-Roxboro, Gare de Sunnybrooke, Gare du Cheval-Blanc (projetée)
- Aller au-delà du seuil de 40 log/ha fixé dans les documents de planification dans les secteurs proches des pôles de transport collectif et viser un modèle urbain plus compact ;
- Mener une analyse similaire dans les territoires adjacents afin de compléter le portrait de l'ensemble de l'Ouest de l'île-de-Montréal pour connaître les potentiels de développement en cohérence avec les principes du PMAD et du SAD.

**La protection et conservation des boisées, des friches, des rives et milieux humides est urgente et essentielle à la survie des écosystèmes. Agissons avant leur destruction complète.**

Dans un souci de cohérence et de qualité de vie pour les générations futures, je vous demande Madame la Présidente, madame, monsieur les commissaires et Monsieur le maire de Montréal :

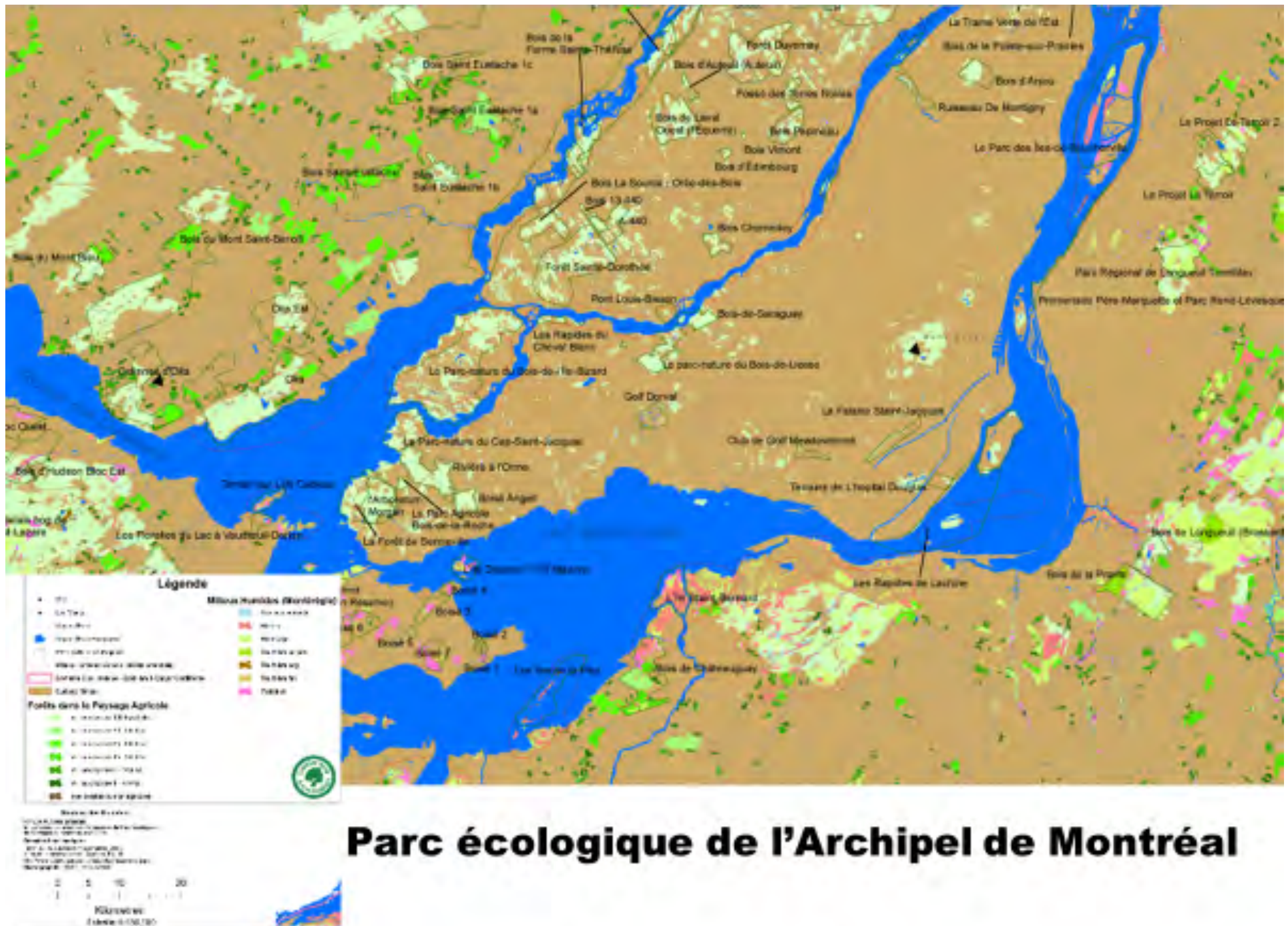
- de rejeter tout projet de construction sur les milieux humides, les champs, les boisés et terres en friches dans le secteur ouest de Pierrefonds-Roxboro.
- de protéger tous les milieux naturels identifier en 2014 à la carte 14 du PMAD afin d'atteindre la cible de préservation de 10% du territoire du Schéma.
- de rétablir la cartographie de l'écoterritoire à sa version originale de 2004
- je demande à Monsieur le maire d'aller plus loin et de modifier l'affectation du sols à la carte 20 du Schéma afin qu'elle concorde avec la Carte 14 et préserver l'intégrité des écosystèmes d'intérêt situés dans des territoires en développement tel que les objectifs du Schéma le stipule.
- je vous réclame encore une fois, un moratoire sur le développement des lots en friches et des milieux naturels sur tout l'île de Montréal jusqu'à la mise en place d'un plan d'action pour la réalisation de la Trame verte de l'agglomération de Montréal.

**La Ville de Montréal a tout le pouvoir nécessaire pour corriger la situation**

**Que le message soit clair, le bien commun doit être protégé!**

Merci beaucoup de votre attention.

Linda Besner, citoyenne



## Parc écologique de l'Archipel de Montréal



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

## DÉCLARATION DE LA COLLECTIVITÉ DE L'ÎLE DE MONTRÉAL EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DU VERDISSEMENT



### EN CONSÉQUENCE, NOUS, SIGNATAIRES, NOUS ENGAGEONS À :

- Protéger la biodiversité et les habitats fauniques et initier des actions visant à favoriser leur accroissement dans les parcs et les espaces verts;
- Assurer l'accès de proximité à un parc pour toute la population de l'île;
- Participer au développement de corridors verts et bleus pour mettre en réseau le patrimoine naturel de l'île;
- Participer à l'élaboration d'une stratégie de verdissement pour les secteurs publics et privés;
- Développer l'agriculture urbaine durable sous ses différentes formes;
- Augmenter la connaissance relative au capital naturel de l'île de Montréal et aux flux de biens et services qu'il procure, et la rendre accessible à la population;
- Encourager les initiatives citoyennes de verdissement;
- Informer et sensibiliser la population à l'importance de la biodiversité.

**E**n cette année internationale de la biodiversité, l'importance d'agir pour protéger et augmenter la biodiversité est mondialement reconnue. La Ville de Montréal est membre actif du *Comité de pilotage Villes et Biodiversité* avec les villes de Curitiba, Bonn et Nagoya. Ce regroupement vise à faciliter les échanges de meilleures pratiques et le développement d'outils innovateurs qui incitent ces dernières à prendre des mesures pour renverser la tendance actuelle en matière de biodiversité. De plus, le *Comité Global Villes et Biodiversité*, dont fait partie Montréal, assure une cohérence entre les différents acteurs impliqués, tels les autorités locales, le Secrétaire de la Convention sur la diversité biologique et différents organismes dont l'UNESCO, ONU Habitat, ICLEI-LAB, dans leurs efforts de sauvegarde de la diversité biologique.

L'île de Montréal, de par sa situation géographique méridionale au Québec et la présence du fleuve Saint-Laurent, abrite aujourd'hui, malgré son urbanité grandissante, une faune et une flore d'une grande richesse, rares dans certains cas. La métropole possède un patrimoine naturel vert et bleu unique. Berges du fleuve et de la rivière des Prairies, ruisseaux, marais et bois sont tous des bijoux à protéger et à mettre en valeur.

La population de l'île de Montréal a le privilège d'avoir accès à plusieurs grands parcs qui supportent une biodiversité intéressante. Pensons au parc du Mont-Royal, au parc Jean-Drapeau et aux parcs-nature. Les centaines de parcs locaux représentent de leur côté des espaces de détente et de jeu pour la population avoisinante. L'île offre également à ses habitants l'opportunité de côtoyer des rives de plusieurs cours d'eau et de pratiquer des activités aquatiques.

Au cours des dernières décennies, de nombreux projets de verdissement pilotés par plusieurs organismes et citoyens sont venus enrichir la trame verte déjà existante. Des cours d'école, des ruelles, des toitures et des murs ont ainsi perdu un peu de gris au profit du vert. Divers projets d'agriculture urbaine ont favorisé la réhabilitation de terrains vagues et le multi-usage des espaces verts en offrant une place à la biodiversité agricole.

La plus-value des espaces verts et bleus est bien réelle. Ils contribuent en effet au bien-être de la population, de manière directe et indirecte, tant au niveau de la santé, de l'environnement que de la qualité du milieu de vie et du paysage. Les milieux naturels et les espaces verts participent ainsi au rayonnement de la ville, à son dynamisme économique, à sa fiscalité et à son développement social.

Au cours des dernières années, les connaissances scientifiques se sont accumulées quant aux multiples services sociétaux, économiques et écologiques rendus par les espaces verts et bleus. Mentionnons à cet égard l'ombrage et l'effet rafraîchissant, la captation des eaux de pluie et des polluants atmosphériques. Par ailleurs, il est reconnu que le maintien du plus grand nombre d'espèces vivantes possible est nécessaire à la conservation d'écosystèmes en santé. La végétation spontanée et les zones de friches urbaines ont donc un rôle à jouer, puisqu'elles s'avèrent souvent riches en biodiversité, créant des paysages très dynamiques et diversifiés.

Cependant, malgré la place accordée actuellement à la faune et à la flore, une partie de notre patrimoine naturel exige encore des efforts de préservation et de mise en valeur, et les milieux construits doivent continuer d'être reverdis. Les arbres, un des symboles de la trame verte de la métropole, nécessitent une attention toute particulière, car ils subissent un stress important en milieu urbain, ce qui les fragilise et parfois écourte leur vie. La participation de tous les acteurs de la société est essentielle puisque les milieux naturels et les espaces verts se retrouvent autant dans le domaine public que privé, incluant les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel.

La mise en œuvre de plans d'action, d'une part pour protéger et mettre en valeur les milieux naturels et les espaces verts, et d'autre part pour verdir les municipalités montréalaises afin d'offrir à la population un lien de proximité et de qualité avec le milieu naturel, représente de nombreux défis qu'il faut relever collectivement et pour lesquels de multiples moyens sont disponibles.

### NOUS, SIGNATAIRES, RECONNAISSONS DONC QUE :

- Nous bénéficions d'un environnement naturel unique, du fait de notre insularité et de la richesse végétale présente sur notre territoire, importante pour nous et pour la faune qui l'habite;
- Il est primordial d'accorder aux milieux naturels et aux espaces verts, y compris les zones de friches urbaines, une place suffisante en milieu urbanisé en vue de protéger la biodiversité et de favoriser un milieu de vie de qualité;
- Eu égard à leur grande qualité, les terres agricoles doivent être préservées;
- Des milieux naturels et des espaces verts subissent des pressions multiples qui entraînent : perte de biodiversité, morcellement, diminution voire disparition des zones humides, minéralisation, assèchement des sols, pollution de l'air, présence d'espèces envahissantes et de maladies, changements climatiques;
- Il est nécessaire d'assurer l'accès de proximité à un parc pour toute la population, car plus le temps passe, plus les dommages ou la perte de biodiversité deviennent difficiles à réparer;
- La participation de tous les acteurs de la collectivité de l'île de Montréal est indispensable pour assurer l'atteinte d'un objectif généralisé des actions.

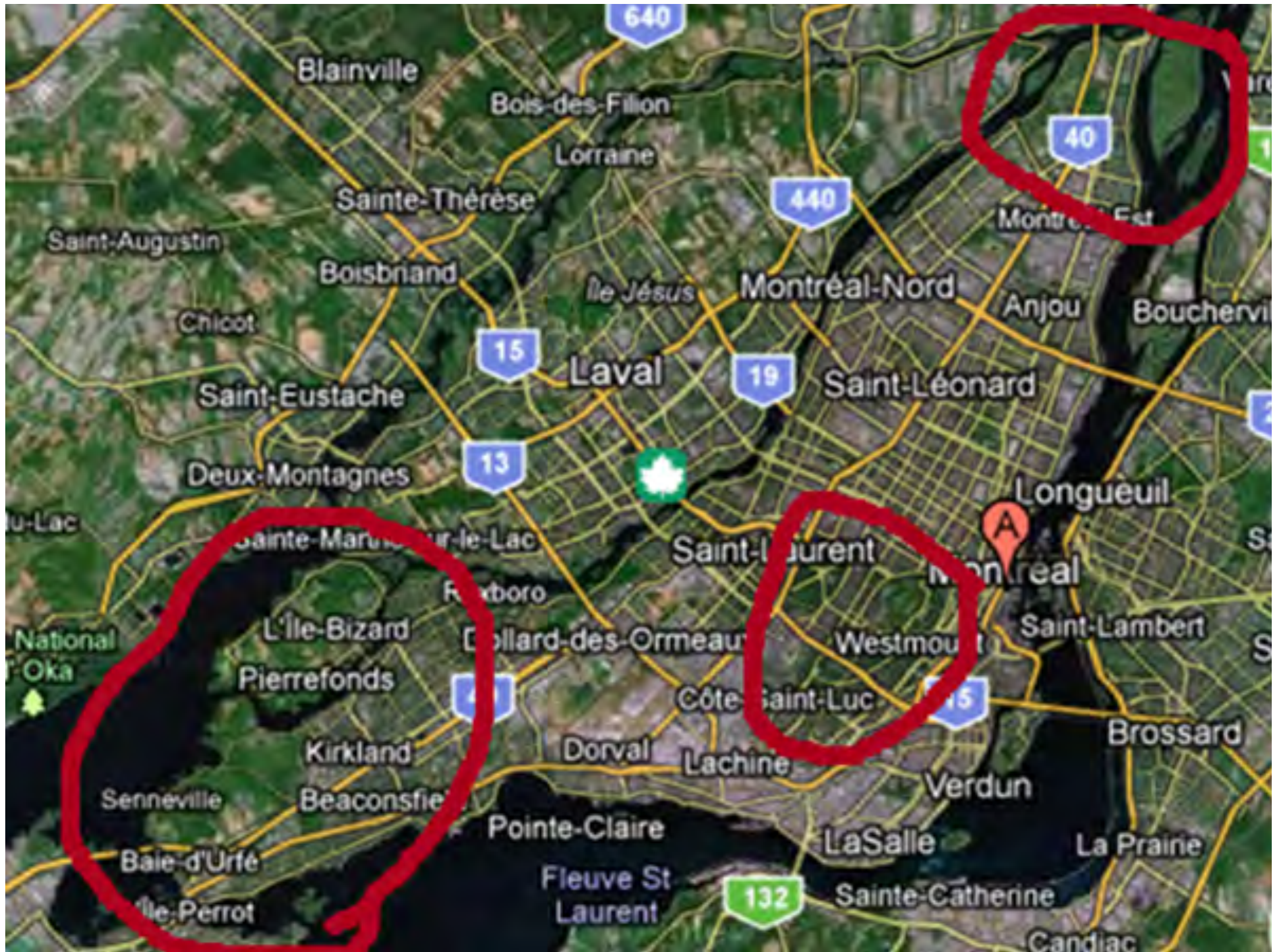
### EN CONSÉQUENCE, NOUS, SIGNATAIRES, NOUS ENGAGEONS À :

- Protéger la biodiversité et les habitats fauniques et initier des actions visant à favoriser leur accroissement dans les parcs et les espaces verts;
- Assurer l'accès de proximité à un parc pour toute la population de l'île;
- Participer au développement de corridors verts et bleus pour mettre en réseau le patrimoine naturel de l'île;
- Participer à l'élaboration d'une stratégie de verdissement pour les secteurs publics et privés;
- Développer l'agriculture urbaine durable sous ses différentes formes;
- Augmenter la connaissance relative au capital naturel de l'île de Montréal et aux flux de biens et services qu'il procure, et la rendre accessible à la population;
- Encourager les initiatives citoyennes de verdissement;
- Informer et sensibiliser la population à l'importance de la biodiversité.

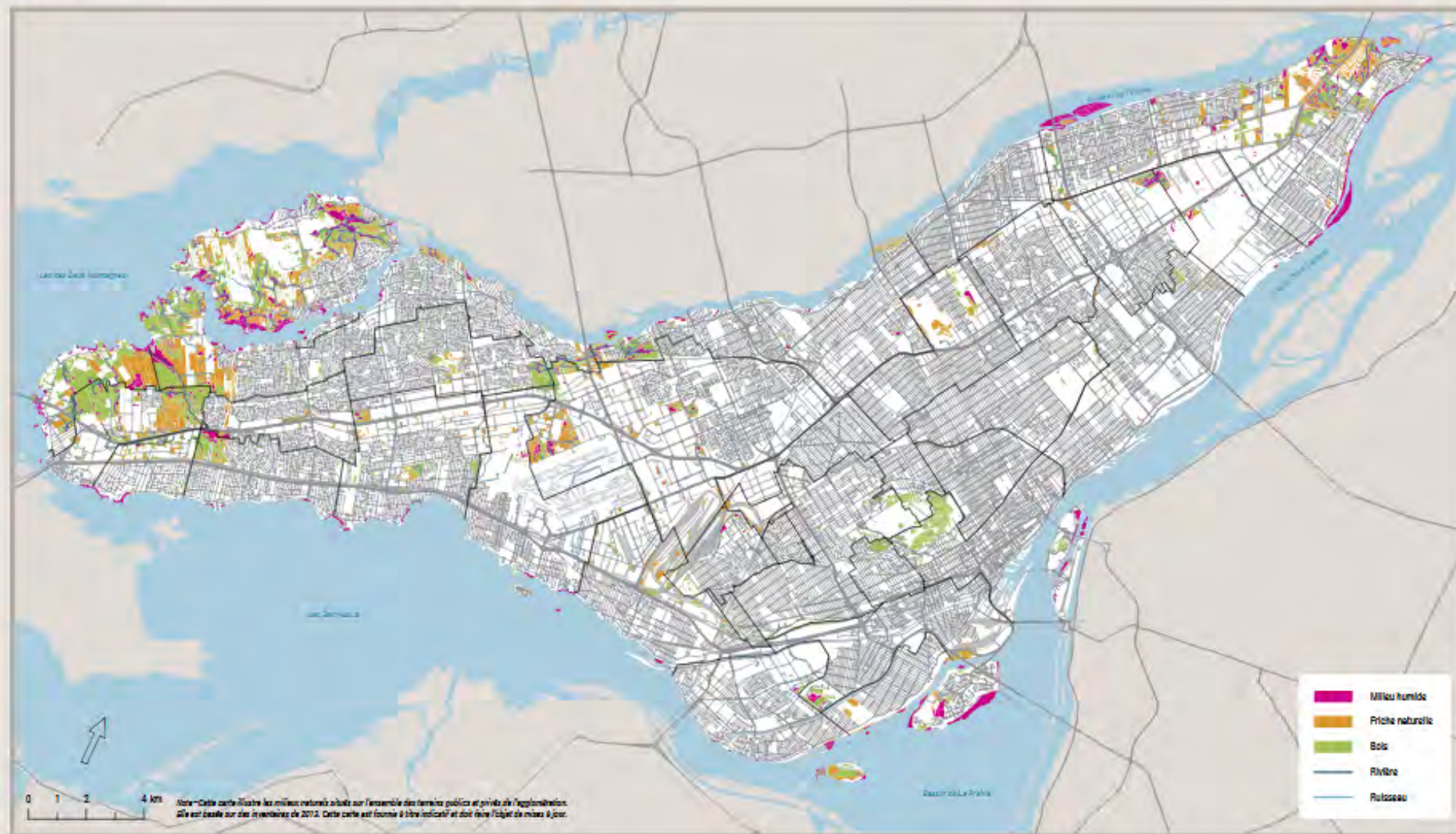


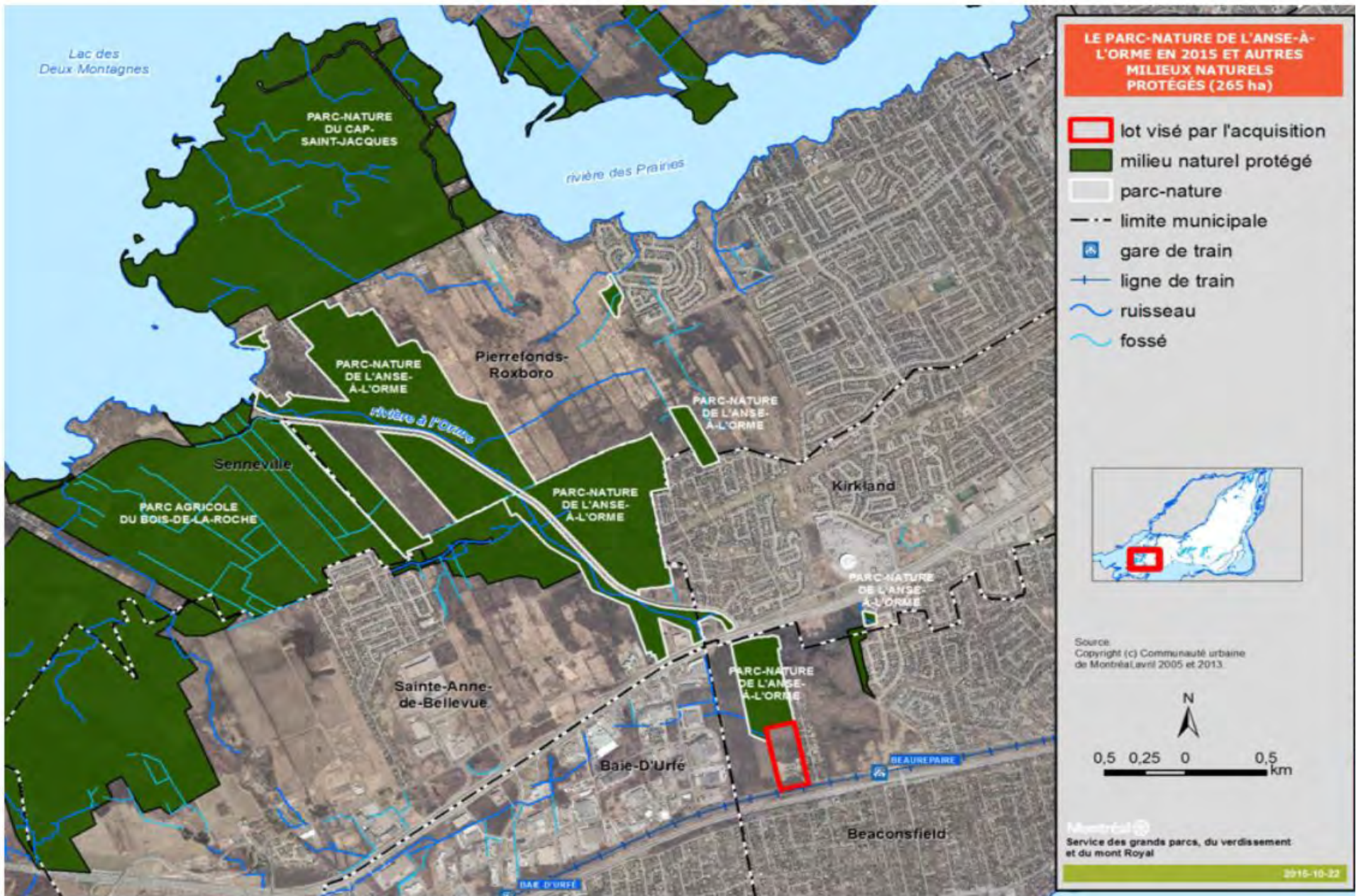
## Parc écologique de l'Archipel de Montréal





Carte 14 – Milieux naturels





Carte des milieux naturels protégés



MILIEUX HUMIDES DU QUÉBEC



<http://www.canards.ca/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/>

Chercher...
Afficher une municipalité

Échelle 1:  
16390

**Couches**

**CPTAQ**

- NOUVEAU - Zone agricole, inclusions et exclusions transposées au Cadastre du Québec
- Zone agricole
- Équivalents à l'Exclusion
- Décision
- Article 59 EN VIGUEUR

**Carte de base**

- Topographie
- Réseau routier
- Hydrographie
- NOUVEAU - Municipalité en date de la

La zone agricole n'est plus visible à cette échelle.  
Cette cartographie est diffusée uniquement au profit du lecteur.  
Elle n'a pas de valeur légale.  
© Gouvernement du Québec



# ESPACES NATURELS CONSERVÉS, DES PARCS CRÉÉS ET DES ESPACES AMÉNAGÉS.








## ÉVALUATION ÉCOLOGIQUE DE L'OUEST DU TERRITOIRE DE PIERREFONDS-ROXBORO

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA  
FONDATION DAVID SUZUKI

RAPPORT FINAL

DÉCEMBRE 2016



Fondation  
David  
Suzuki

IS SONT DANS NOTRE NATURE

CREON'S PHOTOS: D

## Résumé des recommandations



### Conservation :

- Des zones identifiées comme site de nidification d'oiseaux à statut de conservation ou rareté locale (ex. goglu des prés, sturnelle des prés...)

Pour ces oiseaux, des superficies supplémentaires sont probablement nécessaires afin de faire une zone tampon et de préserver la qualité et l'intégrité de leurs territoires.

- Du domaine vital pour la couleuvre tachetée et pour la couleuvre brune autour des points d'observations de celles-ci, ainsi que des hibernacles déjà observés.

Cette conservation devrait être jumelée avec des efforts de conservation de corridors de dispersion (aménagements afin de faciliter le déplacement de l'herpétofaune) et avec la sensibilisation des utilisateurs du territoire.

- De plusieurs friches qui ont le potentiel de se développer en jeune forêt et éventuellement en forêt mature avec des essences forestières intéressantes et rares, comme le caryer ovale (ex : Friches 3, 6, 7, 8, 9).
- Plusieurs hectares de champs et de friches autour des occurrences connues de sanicles du Canada et d'aigremoine pubescente.

La concentration d'éléments floristiques rares nous amène à proposer diverses mesures de protection, tel l'agrandissement de l'EFE vers le nord.

- Des milieux humides

### Mettre en place:

Des mesures de protection de ce territoire pour l'ensemble de sa biodiversité.







# LE CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE LA RIVIÈRE À L'ORME

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Créer un corridor écologique autour de la rivière à l'Orme
- Créer un corridor récréatif de la gare Beaufort au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche
- Maintenir le régime hydrique et améliorer la qualité de l'eau de la rivière
- Consolider les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et du parc agricole du Bois-de-la-Roche par la conservation de milieux naturels d'intérêt écologique sur leur pourtour

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Protection de plus de 100 ha avec l'aide de divers partenaires par l'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme associé au projet de développement urbain à Pierrefonds-Ouest
- Collaboration entre la Ville de Montréal, Sainte-Anne-de-Bellevue, Investissement Québec et le MDDEFP, résultant en une acquisition de 31 ha par le Ministère à des fins de conservation, dont la gestion sera assurée par la Ville
- Protection d'environ 25 ha dans le bois Angell en collaboration, notamment, avec Canards illimités Canada et la Ville de Beaconsfield

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

Concevoir un Plan concept pour l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, s'inscrivant dans une vision générale pour l'Ouest de l'île

### Actions prioritaires

- 1 Augmenter les superficies protégées du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, incluant le secteur du bois Angell
- 2 Produire un plan directeur pour l'aménagement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
- 3 Mener une réflexion sur le bassin hydrographique de la rivière à l'Orme

### Défis

- Assurer une planification d'ensemble pour la pérennité de la rivière à l'Orme (incluant le secteur sud-ouest de l'écoterritoire, à la tête de la rivière), tant sur le plan de la quantité et de la qualité de l'eau, que de la protection des milieux naturels environnants
- Identifier un mode d'intendance

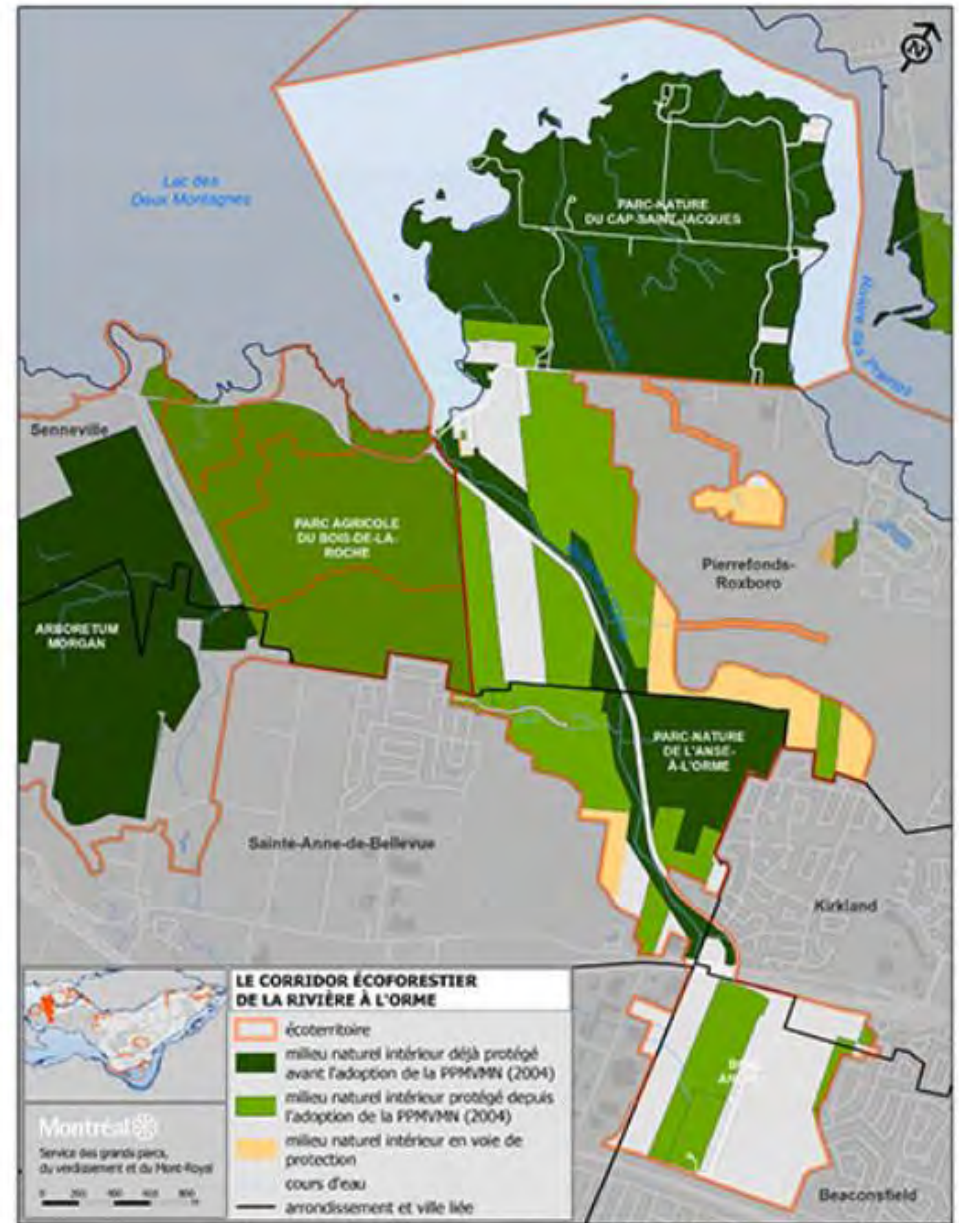


Mathieu Ouellette





Écoterritoire depuis 2004



Écoterritoire modifié en 2015



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Projet de loi no 58 (2010, chapitre 10)

**Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines**

## SECTION II CONTENU DU PLAN MÉTROPOLITAIN

**2.24. Le plan métropolitain, dans une perspective de développement durable, définit des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire de la communauté métropolitaine.**

Les objets sur lesquels portent les orientations, les objectifs et les critères sont les suivants :

1° la planification du transport terrestre ;

**2° la protection et la mise en valeur du milieu naturel et bâti ainsi que des paysages ;**

3° l'identification de toute partie du territoire de la communauté qui doit faire l'objet d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport ;

4° la définition de seuils minimaux de densité selon les caractéristiques du milieu ;

**5° la mise en valeur des activités agricoles ;**

6° la définition des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace ;

7° l'identification de toute partie de territoire de la communauté qui, chevauchant le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté, est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général ;

8° l'identification de toute installation qui présente un intérêt métropolitain et la détermination, pour toute nouvelle telle installation, du lieu de son implantation, de sa vocation et de sa capacité.

## Objectif 3.1

### Maintenir le couvert forestier dans les bois métropolitains

À l'échelle du Grand Montréal, la protection des bois et des corridors forestiers est l'une des conditions essentielles au maintien de la biodiversité de la région. La présence du couvert forestier apporte une contribution significative à l'attractivité du Grand Montréal et à la qualité de vie de ses citoyens.

Les bois présentent une grande valeur pour la région métropolitaine, en raison de leur rareté et de leur potentiel écologique et récréatif. Ils permettent de préserver les sols contre l'érosion hydrique et éolienne; de régulariser les eaux et la nappe phréatique, de protéger l'équilibre écologique en regard du maintien des habitats favorisant une diversité biologique, faunique et floristique; de protéger les potentiels acéricoles, récréotouristiques et paysagers.

En 2005, la Communauté a mis sur pied le Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés (Fonds vert). L'objectif principal du Fonds vert est d'appuyer les initiatives locales et régionales d'acquisition et de protection des espaces boisés. Parce qu'il est important de relier entre elles ces parcelles boisées, principalement afin de favoriser les échanges entre les espèces qui y vivent, la commission de l'aménagement recommandait, en 2008, d'ajouter 52 corridors forestiers (25 373 ha) à la liste des espaces préalablement admissibles au programme d'acquisition.

Déjà, le programme a contribué à la protection par acquisition de 155 hectares d'espaces boisés représentant un investissement total de 11,6 M\$, dont 1,8 M\$ proviennent de la Communauté. Bien que les exigences du programme prévoient un investissement égal de chaque partie, les résultats démontrent un important effet levier attendu par ce type de programme.

Afin d'appuyer financièrement les projets d'acquisition de milieux naturels à protéger des municipalités et des MRC, la Communauté souhaite, en collaboration avec le gouvernement du Québec, doter le Fonds vert du Grand Montréal d'un financement stable et à long terme. Des mesures ont été proposées au gouvernement, notamment celle de hausser les contributions des promoteurs dans un projet aux fins de parcs de 10 % à 15 %. Ces 5 % supplémentaires seraient consacrés à la protection des milieux naturels.

En marge des initiatives gouvernementales, locales et régionales, la Communauté entend contribuer à l'objectif gouvernemental en protégeant le couvert forestier de 31 bois d'intérêt métropolitain identifiés au règlement de contrôle intérimaire adopté par le conseil en avril 2003.

#### Le projet d'un parc écologique de l'archipel de Montréal

Depuis des années, des citoyens et des organismes de la région plaident pour qu'un parc écologique de l'archipel de Montréal voit le jour. L'idée défendue par les Partenaires du parc écologique de l'archipel de Montréal (PPÉAM) est de protéger et de mettre en valeur une mosaïque de forêts, de milieux humides, de corridors verts et d'îles reliés entre eux par les grands cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional.

Le projet prévoit notamment sauvegarder un minimum de 12 % du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme du sud-ouest du Québec. Ce patrimoine naturel est menacé de disparition alors qu'il fait l'objet de la plus grande biodiversité au Québec.

Le projet vise un vaste domaine écologique dont la superficie s'étend des Basses-Laurentides jusqu'à la frontière américaine et du Suroît à Sorel. Ce projet d'envergure compte établir une ceinture verte pour Montréal et le sud-ouest du Québec – une ceinture verte de forêts, de milieux humides, de plaines inondables et d'îles, tous reliés par les corridors verts, les ruisseaux et les grandes rivières qui sillonnent le Québec méridional.

Appuyé par une douzaine d'administrations municipales, dont Longueuil, Boucherville, Hudson et Mascouche, le projet propose la protection de milieux naturels, incluant des bois métropolitains identifiés en 2003 par la Communauté.

#### Pour en savoir plus...

[www.greencoalitionverte.ca/parc/Parc%20ecologique%20de%20l'Archipel%20de%20Montreal.html](http://www.greencoalitionverte.ca/parc/Parc%20ecologique%20de%20l'Archipel%20de%20Montreal.html)

Projets urbains Pierrefonds - Ouest

## Pierrefonds-Ouest

Portlet 5798,39979564 responded with content-type text/plain when the client was requesting content-type text/html

### Projet

- Développement immobilier du secteur Pierrefonds-Ouest;
- Création d'espaces de conservation d'importance;
- Construction d'un boulevard urbain dans l'emprise non construite de l'autoroute 440.

### Contexte

Le secteur de Pierrefonds-Ouest couvre un vaste territoire de 400 hectares situé à l'extrémité ouest de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Une portion de ce territoire est destinée à accueillir une communauté viable, correspondant à l'idée d'un quartier offrant une diversité de services de proximité et d'équipements publics accessibles à tous, des espaces verts de qualité et en nombre suffisant et une variété de typologies d'habitation.

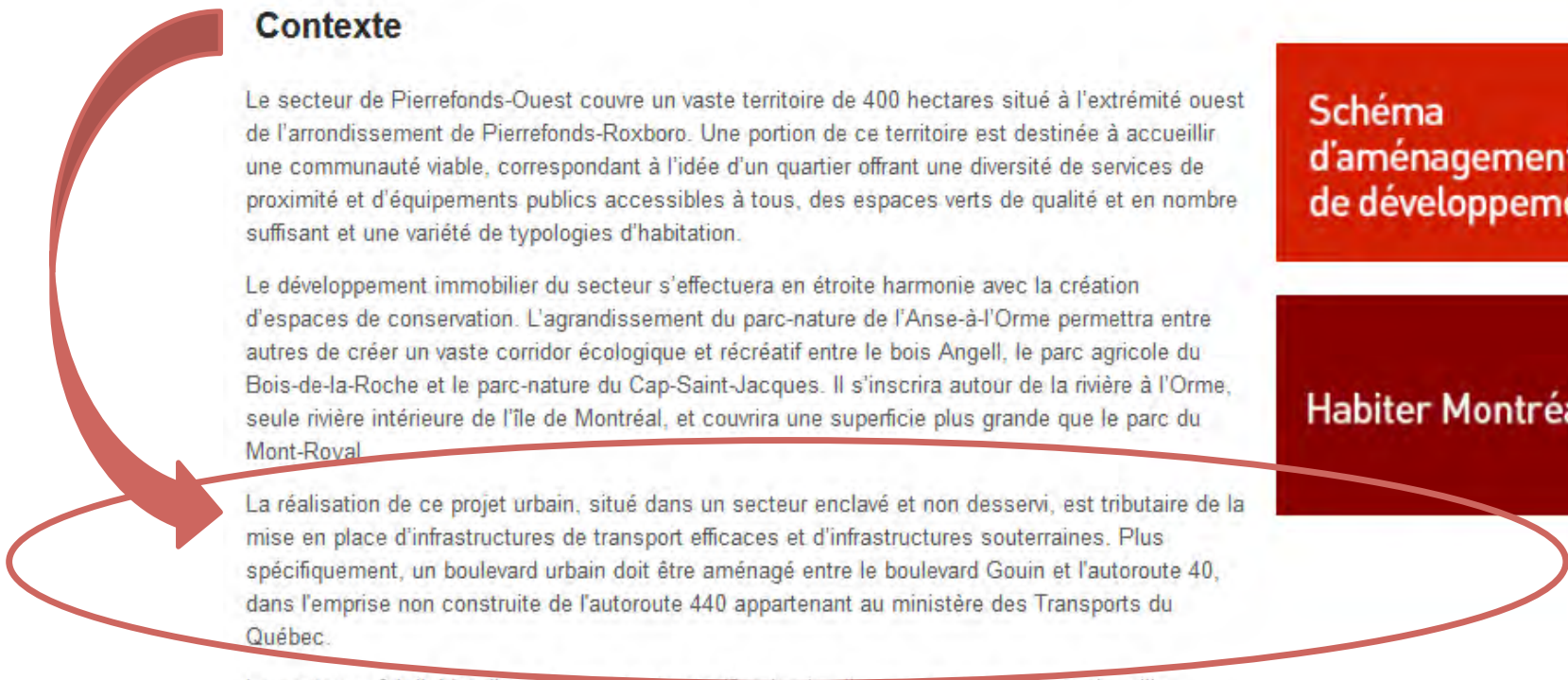
Le développement immobilier du secteur s'effectuera en étroite harmonie avec la création d'espaces de conservation. L'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme permettra entre autres de créer un vaste corridor écologique et récréatif entre le bois Angell, le parc agricole du Bois-de-la-Roche et le parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Il s'inscrira autour de la rivière à l'Orme, seule rivière intérieure de l'île de Montréal, et couvrira une superficie plus grande que le parc du Mont-Royal.

La réalisation de ce projet urbain, situé dans un secteur enclavé et non desservi, est tributaire de la mise en place d'infrastructures de transport efficaces et d'infrastructures souterraines. Plus spécifiquement, un boulevard urbain doit être aménagé entre le boulevard Gouin et l'autoroute 40, dans l'emprise non construite de l'autoroute 440 appartenant au ministère des Transports du Québec.

Le secteur a fait l'objet d'une démarche de planification impliquant des intervenants du milieu municipal, gouvernemental ainsi que les grands propriétaires fonciers concernés.

**Schéma  
d'aménagement et  
de développement**

**Habiter Montréal**





# SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

JANVIER 2015



## L'AIRE PROTÉGÉE, UNE DÉFINITION

La définition de l'aire protégée utilisée dans ce document correspond à celle de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), soit : « Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées<sup>50</sup>. »

## L'ÉCOTERRITOIRE

Un écoterritoire est une zone où se trouvent des espaces naturels d'intérêt écologique dont la protection a été jugée prioritaire, des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces urbanisés. Dans l'agglomération de Montréal, dix écoterritoires ont été établis par la PPMVMN.

## LES MOSAÏQUES DE MILIEUX NATURELS

Une mosaïque de milieux naturels regroupe au moins deux types de milieux naturels. Ces milieux s'inscrivent dans la continuité d'une aire déjà protégée ou sont situés dans des secteurs pauvres en milieux naturels ou, encore, présentent un attrait esthétique. La protection par mosaïque de milieux naturels est une approche qui permet d'envisager les interrelations entre les divers éléments du paysage et de composer des aménagements présentant un réel potentiel d'intégration des milieux naturels à la trame urbaine.

## METTRE EN VALEUR LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT

En considérant les aires de concentration d'oiseaux aquatiques situées sur les grands plans d'eau, lesquelles sont reconnues comme aires protégées, le territoire de l'agglomération de Montréal atteint déjà la cible de 17 % pour la protection de l'aire totale de son territoire terrestre et aquatique (voir la carte 42 – Aires protégées). Les propositions du schéma visent à ce que la superficie terrestre des aires protégées atteigne 10 %, contribuant ainsi davantage à l'atteinte de l'objectif du PMAD.

Dans la poursuite de ses efforts de protection en milieu terrestre, le schéma maintient l'approche de concertation visant la prise en compte des milieux naturels dans l'aménagement du territoire, telle qu'elle est menée depuis l'adoption de la PPMVMN, en 2004.

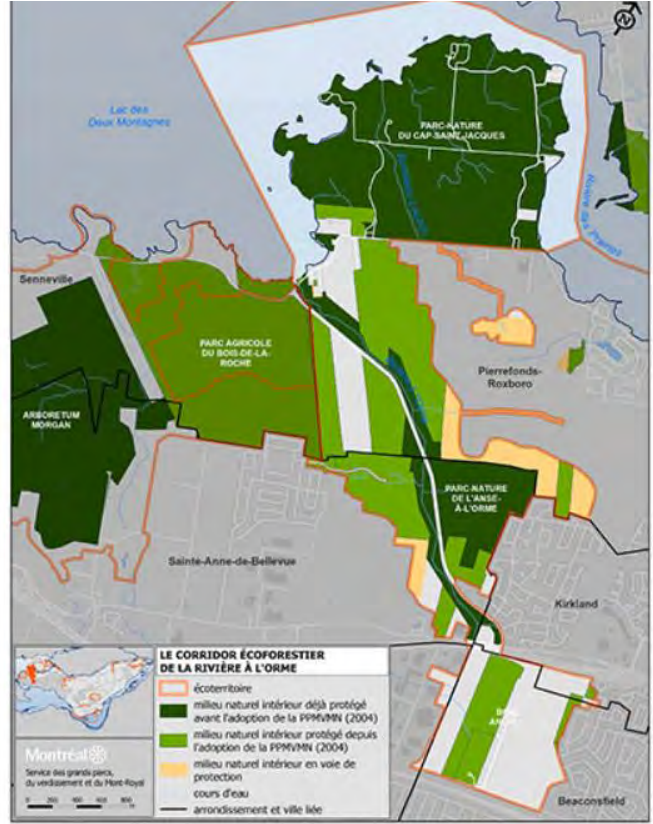
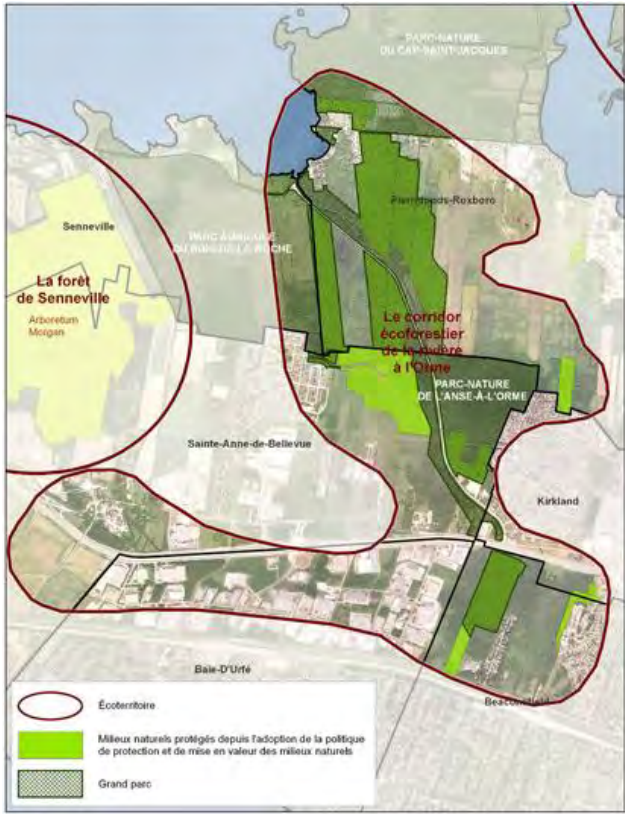
Ainsi, le schéma reconduit le concept d'écoterritoire pour déterminer les territoires d'intérêt écologique. Les limites de ces territoires ont été revues pour inclure de nouveaux milieux naturels et certaines rives et pour prendre en considération les projets de conservation déjà réalisés. Également, les objectifs d'aménagement des écoterritoires sont actualisés en fonction de connaissances plus poussées sur les milieux naturels, de même que d'objectifs et pistes d'action destinés à leur mise en valeur, établis dans le cadre d'une concertation avec les partenaires et les citoyens<sup>51</sup>. (Voir les objectifs de conservation et d'aménagement des écoterritoires, à l'annexe III).

La désignation des milieux naturels d'intérêt continue également de s'appuyer sur la notion de réseau écologique qui distingue les zones noyaux, les zones tampons et les couloirs écologiques.

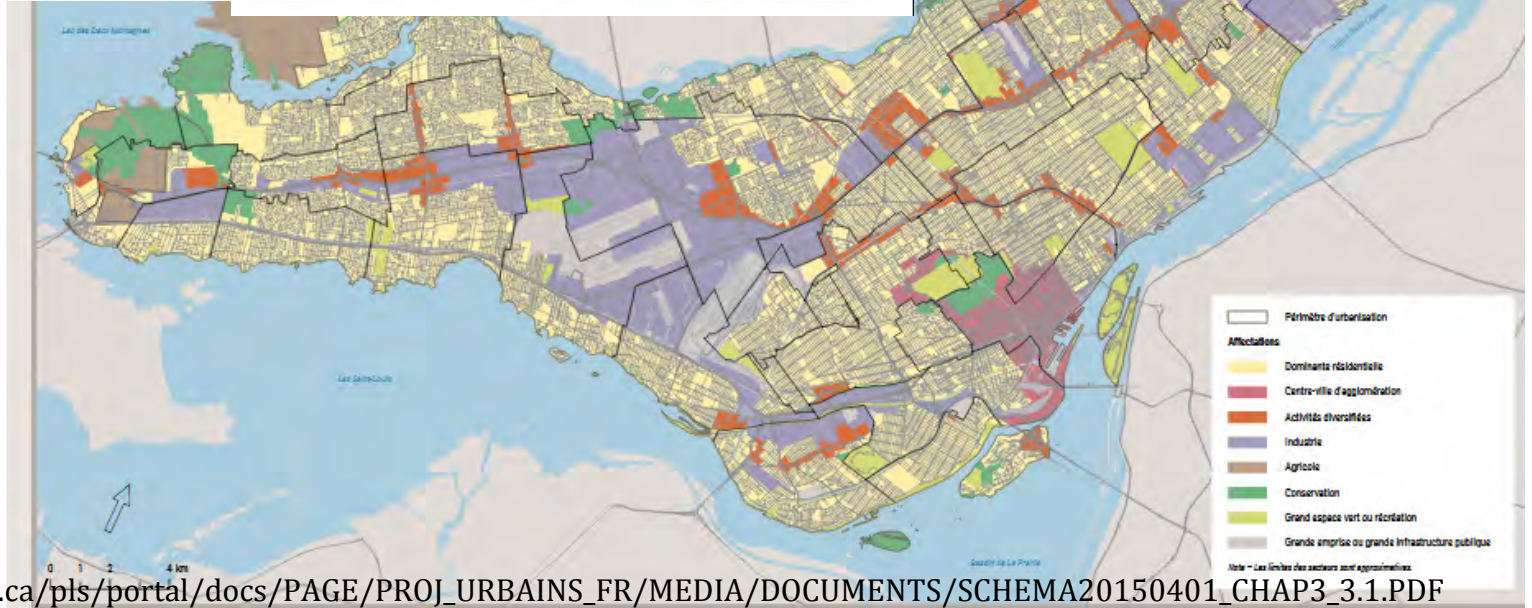
FIGURE 1 – LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

- A Les zones noyaux sont des foyers de biodiversité. Elles assurent les conditions environnementales propres à la sauvegarde d'écosystèmes, d'habitats et de populations animales et végétales importants;
- B Les zones tampons jouent plusieurs rôles. Elles protègent, entre autres, les zones noyaux d'éventuelles menaces extérieures et servent d'habitats essentiels à la survie de certaines espèces des zones noyaux;
- C Le couloir écologique a pour fonction de relier entre elles les zones noyaux, ce qui permet aux espèces de se disperser et de migrer.

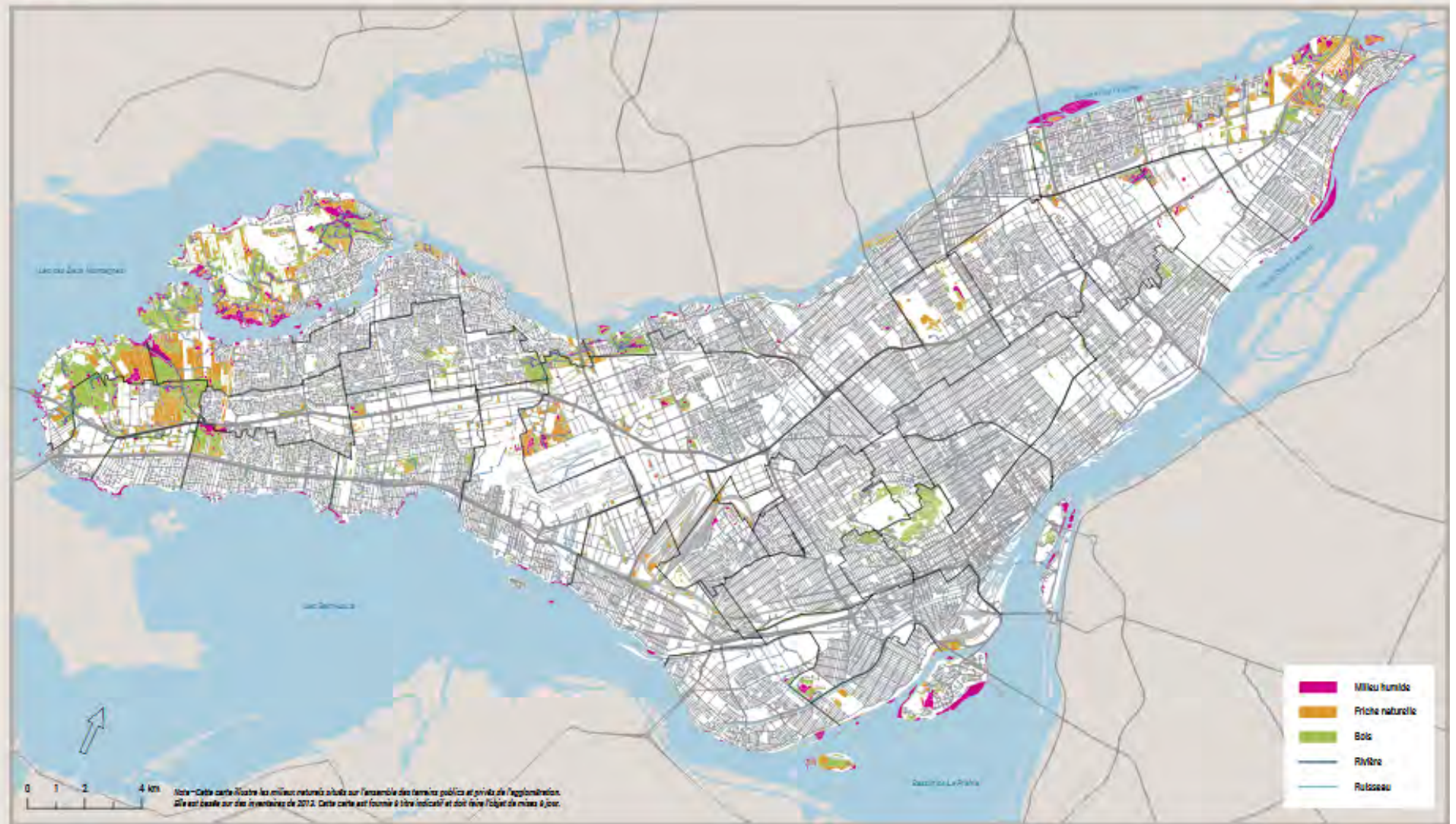




Carte 20 – Grandes affectations du territoire



Carte 14 – Milieux naturels



# SAUVONS L'ANSE-À-L'ORME

ACCUEIL

L'ANSE-À-L'ORME ▾

À PROPOS DE NOUS

☰



## Communiqué de Presse – 8 Juillet, 2015

Posted on July 12, 2015 by sauvons!

Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

**INJONCTION DÉPOSÉE À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC AFIN DE  
RÉTABLIR LE ZONAGE AGRICOLE À PIERREFONDS**

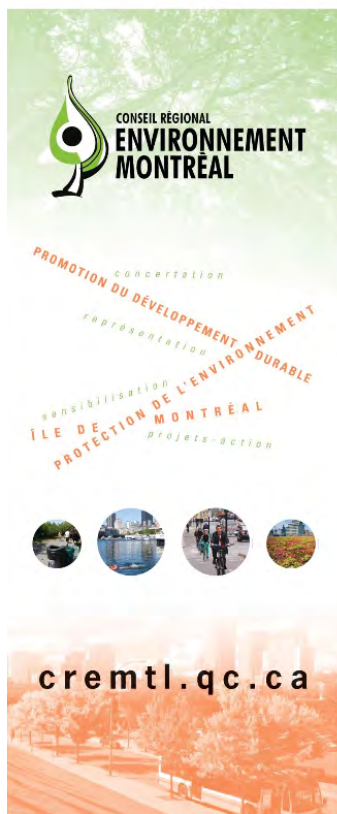
**PLAINTÉ RELATIVEMENT À DU LOBBYING INAPPROPRIÉ DÉPOSÉE AUPRÈS  
DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC**

Montréal, le 8 juillet 2015 – Madame Sue Stacho, une citoyenne de Montréal de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la porte-parole de Sauvons L'Anse-à-L'Orme, a déposé une demande à la Cour Supérieure du Québec pour annuler le zonage actuel d'une partie clé des prairies humides dans l'ouest de Pierrefonds. Le Projet Générations, une organisation dédiée à la défense légale de l'environnement, est également une partie à cette procédure.

Le terrain en question est situé au centre d'une région de 185 hectares ciblée pour le développement résidentiel massif annoncé par la Ville de Montréal.

Cette action en justice a pour but de rétablir le terrain à son zonage initial agricole et également de demander une injonction permanente interdisant la subdivision de ce territoire important d'un point de vue environnemental et dont on prévoit la destruction. Une copie de cette action est incluse dans le dossier de presse.

Une plainte a également été déposée aujourd'hui auprès du Commissaire au lobbyisme du Québec à l'égard des activités des promoteurs et de leurs lobbyistes et inclut une plainte au bureau de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal. Une copie de la plainte est également incluse dans le dossier de presse.



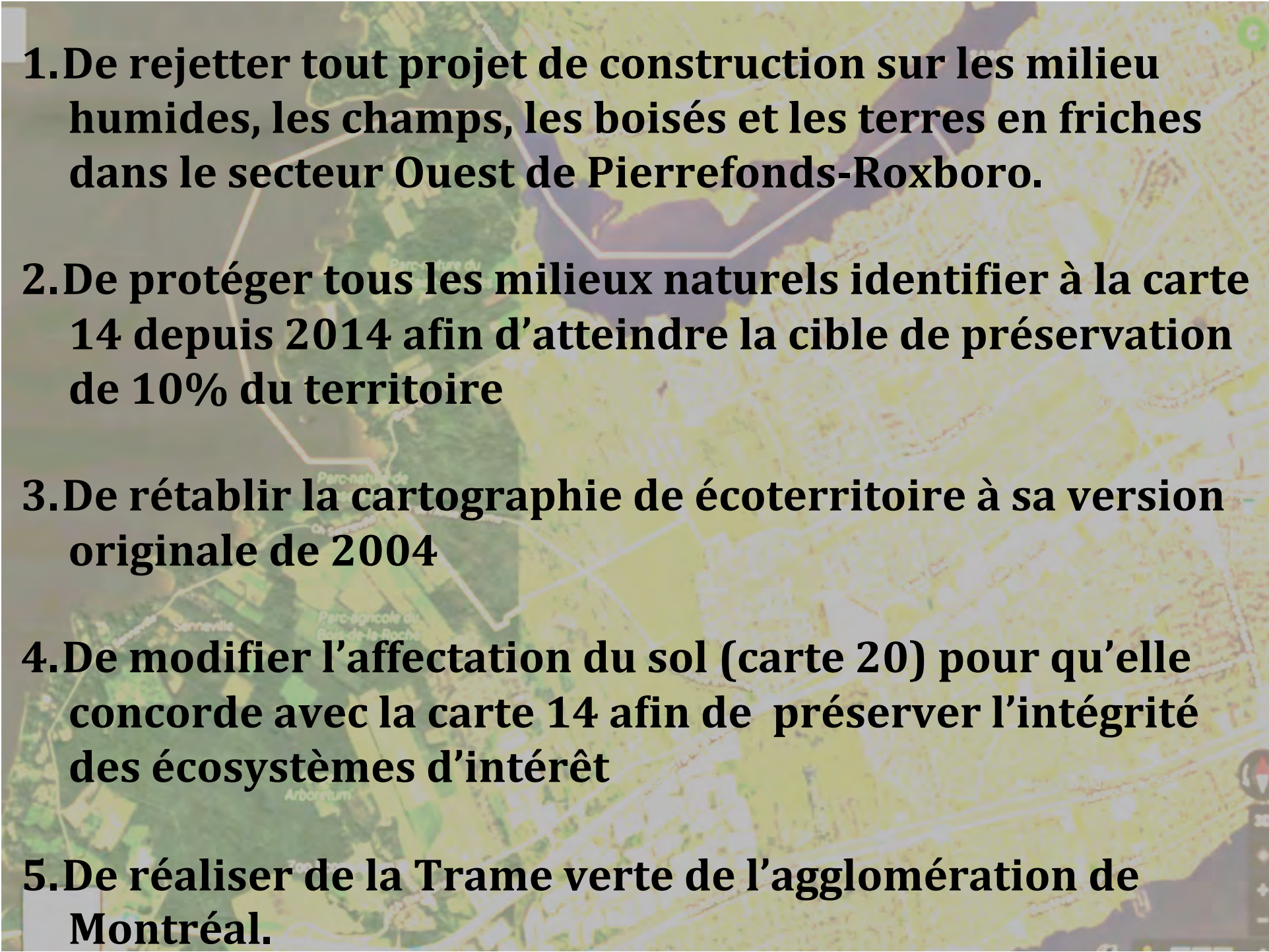
## Analyse du potentiel de développement résidentiel dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Avril 2016

### Recommandations pour une densification intelligente

À la lumière des données obtenues et dans le respect des principes véhiculés par le PMAD et le SAD, le CRE-Montréal recommande de :

- Développer prioritairement les terrains publics situés dans le secteur centre et l'Îlot Saint-Jean, ce qui permettrait de dynamiser tout un secteur de l'arrondissement et de créer un milieu de vie de qualité pour les résidents actuels et futurs ;
- Consolider et densifier les secteurs autour des gares de train :
  - Gare de Pierrefonds-Roxboro
  - Gare de Sunnybrooke
  - Gare du Cheval-Blanc (projetée)
- Aller au-delà du seuil de 40 log/ha fixé dans les documents de planification dans les secteurs proches des pôles de transport collectif et viser un modèle urbain plus compact ;
- Mener une analyse similaire dans les territoires adjacents afin de compléter le portrait de l'ensemble de l'Ouest de l'île-de-Montréal pour connaître les potentiels de développement en cohérence avec les principes du PMAD et du SAD.

- 
- 1. De rejeter tout projet de construction sur les milieux humides, les champs, les boisés et les terres en friches dans le secteur Ouest de Pierrefonds-Roxboro.**
  - 2. De protéger tous les milieux naturels identifiés à la carte 14 depuis 2014 afin d'atteindre la cible de préservation de 10% du territoire**
  - 3. De rétablir la cartographie de écoterritoire à sa version originale de 2004**
  - 4. De modifier l'affectation du sol (carte 20) pour qu'elle concorde avec la carte 14 afin de préserver l'intégrité des écosystèmes d'intérêt**
  - 5. De réaliser de la Trame verte de l'agglomération de Montréal.**



“Let the ideas arise from the community and remain under community control. The job of the Council is to facilitate, to listen, possibly to provide advice, contacts or funds and, most important, to ensure that bureaucracy does not get in the way of grassroots initiatives”

UK Local councilor involve in the Transition town project.





